

### **Ancienne usine Rhône-Poulenc-Textile - Travaux de mise en sécurité - Vote d'un crédit complémentaire**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Lors de visites effectuées récemment par des services municipaux sur le site des anciennes usines Rhône-Poulenc-Textile, place Guyon à Besançon, il a été constaté que :

- des barrières grillagées, installées par la Ville lors d'une première intervention sur ce site, ont été coupées. Le public, notamment les jeunes du quartier, peuvent à nouveau pénétrer à l'intérieur des locaux dont la dangerosité n'est plus à démontrer (fosses pleines d'eau non protégées, espaces en surplomb sans garde-corps, sols instables...),

- des morceaux de vitrage menacent de tomber sur les voies empruntées par les entreprises exerçant leur activité sur place,

- des châssis d'ossature béton armé ont disparu,

- présence d'une importante décharge sauvage...

La Société PHYSENTI, propriétaire des bâtiments en cause est en liquidation judiciaire et insolvable.

En raison du caractère de dangerosité que présentent à nouveau ces locaux, la Ville est donc dans l'obligation d'intervenir pour faire cesser le danger et les risques d'accident en effectuant les travaux suivants :

- complément de protection suite aux actes de vandalisme pour un montant de travaux s'élevant à 37 500 F,

- démolition complète de tous les vitrages de la façade principale des bâtiments à l'état d'abandon pour un montant de travaux de 41 000 F,

soit une dépense totale arrondie à 80 000 F.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter un crédit supplémentaire d'un montant de 80 000 F, afin de permettre la sécurisation du site des anciennes usines Rhône-Poulenc.

Ces crédits seront prélevés sur l'imputation 92.055.6042.20000 qui sera abondée par un transfert du compte de dépenses imprévues, chapitre 940.

D'autres travaux, qui feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal, sont à envisager :

- résorption de la décharge. Celle-ci est actuellement à l'étude et une estimation chiffrée est en cours,

- examen des éléments de superstructure (tubulures, canalisations sur toiture) très dégradés, ainsi que leur dépose avec prise en compte certainement d'un calorifugeage contenant de l'amiante.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«**M. LE MAIRE** : D'autres travaux d'ailleurs seront à envisager par la suite. Il faut faire très attention à ce lieu dangereux.

**M. JACQUEMIN** : Il est dit que la Société PHYSENTI est en liquidation judiciaire donc insolvable. Son patrimoine immobilier va vraisemblablement être en vente ?

**M. LE MAIRE** : C'est cela, oui.

**M. JACQUEMIN** : Quelles sont les intentions de la Ville ?

**M. LE MAIRE** : Nous avons reçu d'un avocat niçois un courrier nous disant que cette structure allait être mise en vente aux enchères prochainement. La date n'étant pas précisée, nous avons repris contact avec cet homme de loi mais actuellement nous n'en savons pas plus.

**M. JACQUEMIN** : Y a-t-il une possibilité de préemption de la Ville ?

**M. LE MAIRE** : Sans doute. On l'étudie mais ce n'est pas évident, c'est une zone industrielle.

**M. DUVERGET** : La Ville se substitue à une carence privée, là c'est très net, elle est obligée de le faire et je crois que c'est nécessaire. Je voudrais savoir s'il y a d'autres sites dans l'agglomération qui présentent éventuellement des dangers de par l'abandon et de par, je dirais, leur utilisation sauvage. Est-ce que la Ville a fait un recensement de ces éléments ?

**M. LE MAIRE** : Apparemment il n'y a pas d'autres sites tel que celui-là. Il y a les anciens terrains L'HERITIER mais c'est du béton sans aucun danger et cela va faire partie du PSI.

**M. DUVERGET** : On a vu un incendie il n'y a pas très longtemps aussi sur ces anciens terrains derrière SOPREBA - L'HERITIER, il me semble.

**M. JACQUEMIN** : Excusez-moi mais je n'ai pas très bien compris la réponse qui m'a été faite. Quelle est l'intention de la Ville sur le site ? Suivant le classement des terrains, ferez-vous jouer vos droits ou pas ? C'est cela que j'aimerais savoir car c'est un site dont la vie est compliquée à suivre.

**M. LE MAIRE** : Oui, pour nous aussi.

**M. ANTONY** : La réponse est très simple, Monsieur le Maire, c'est dans un site préemptable puisqu'il s'agit d'une zone industrielle mais dans le cas d'une vente aux enchères il faut être prudent et d'abord étudier la mise à prix afin de ne pas se laisser embarquer dans des dépenses qu'on ne pourrait pas assumer.

**M. LE MAIRE** : Donc on veille au grain ?

**M. ANTONY** : Oui.

**M. GRAPPIN** : A propos de la décharge qui se trouve à côté de la petite passerelle des Prés de Vaux, actuellement vous nous dites qu'on étudie sa suppression mais il faudrait peut-être aller un petit peu plus vite et la supprimer carrément car ce n'est vraiment pas beau.

**M. LE MAIRE** : On essaiera d'aller vite».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.*